# Sourate N° 107 : Al-Mâ'ûn - L'Ustensile

**(mecquoise, nombre de versets : 7, ordre chronologique : 17)**

## سُورَةُ الْمَاعُونِ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

﴿ أَرَءَيْتَ ٱلَّذِى يُكَذِّبُ بِٱلدِّينِ ﴿١﴾ فَذَٰلِكَ ٱلَّذِى يَدُعُّ ٱلْيَتِيمَ ﴿٢﴾ وَلَا يَحُضُّ عَلَىٰ طَعَامِ ٱلْمِسْكِينِ ﴿٣﴾ فَوَيْلٌ لِّلْمُصَلِّينَ ﴿٤﴾ ٱلَّذِينَ هُمْ عَن صَلَاتِهِمْ سَاهُونَ ﴿٥﴾ ٱلَّذِينَ هُمْ يُرَآءُونَ ﴿٦﴾ وَيَمْنَعُونَ ٱلْمَاعُونَ ﴿٧﴾ ﴾

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

﴿ (1). Vois-tu celui qui traite de mensonge la rétribution ? (2). C'est bien lui qui repousse l'orphelin, (3). et qui n'encourage point à nourrir le pauvre. (4). Malheur donc à ceux qui prient, (5). tout en négligeant leur prière, (6). qui sont pleins d'ostentation, (7). et refusent l'ustensile [à celui qui en a besoin]. ﴾

## Description de ceux qui renient la résurrection (V1-7)

﴿ **Vois-tu celui qui traite de mensonge la rétribution ?** ﴾ Le Très-Haut, S'adressant à Son Messager Muḥammad ﷺ, décrit ici ceux qui renient l'existence de l'au-delà et du Jour de la Rétribution en disant : ﴿ **C'est bien lui qui repousse l'orphelin** ﴾, qui le maltraite et ne lui donne pas ses droits, ni même le plus élémentaire consistant à être nourri, ﴿ **et qui n'encourage point à nourrir le pauvre.** ﴾ Ce verset est similaire au suivant :

﴿ كَلَّا بَل لَّا تُكْرِمُونَ ٱلْيَتِيمَ ﴿١٧﴾ وَلَا تَحَٰٓضُّونَ عَلَىٰ طَعَامِ ٱلْمِسْكِينِ ﴿١٨﴾ ﴾

﴿ **Mais non ! C'est vous plutôt qui n'êtes pas généreux envers les orphelins, qui ne vous encouragez pas à nourrir le pauvre…** ﴾ [1550]

﴿ **Malheur donc à ceux qui prient, tout en négligeant leur prière.** ﴾ Ibn 'Abbâs ﷺ indique que ce verset concerne notamment les hypocrites qui n'accomplissent la prière que s'ils sont en public, la délaissant lorsqu'ils sont seuls.[1551]

---

[1550] S89 V17-18.

[1551] At-Tabarî (24/632).

'Aṭâ' Ibn Dînâr disait : « Louange à Allah qui a dit : ﴿ **tout en négligeant leur prière** ﴾ et qui n'a pas dit « tout en se laissant distraire pendant leur prière » ! »[1552]

Négliger la prière peut être compris comme le fait de l'abandonner totalement, ou encore comme le fait de l'accomplir en dehors de son temps, ou bien d'en négliger ses piliers ou conditions, ou encore l'absence de recueillement pendant la prière.

Celui qui possède quelques-unes de ces caractéristiques est donc partiellement concerné par le verset, quant à celui qui les possède toutes, celui-là est, dans ses actes, hypocrite.

Décrivant la prière de l'hypocrite, le Prophète ﷺ a dit : « **Voilà la prière de l'hypocrite !** » Il répéta ceci à trois reprises et ajouta : « **Il s'assoit, surveillant le Soleil et, lorsque ce dernier se trouve entre les deux cornes de Satan, il se lève et prie quatre unités de prière, rapidement, n'évoquant Allah que très peu.** »[1553]

Ce hadith fait allusion à la prière de l'après-midi, que l'hypocrite effectue à la fin de son temps (juste avant le coucher du soleil), à un moment où la prière est interdite, et sans le moindre recueillement. Nul doute que ce qui l'anime n'est autre que l'ostentation. Sa prière est ainsi nulle et vaine.

Allah dit à propos des hypocrites :

﴿ إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَهُوَ خَٰدِعُهُمْ وَإِذَا قَامُوٓا۟ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ قَامُوا۟ كُسَالَىٰ يُرَآءُونَ ٱلنَّاسَ وَلَا يَذْكُرُونَ ٱللَّهَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٤٢﴾ ﴾

﴿ **Les hypocrites cherchent à tromper Allah ; or c'est Lui qui les trompe. Et lorsqu'ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. C'est à peine s'ils invoquent Allah.** ﴾[1554]

Ils ﴿ **sont pleins d'ostentation.** ﴾ Abû Yazîd rapporte avoir entendu 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr ﷺ rapporter ces dires du Prophète ﷺ : « **Celui qui se vante de ses œuvres auprès des gens, Allah fera connaître ses vices à Ses créatures, l'humiliant ainsi et le méprisant.** »[1555]

N'est pas concerné par ce verset celui qui œuvre pour Allah, et qui, voyant les gens prendre connaissance de son acte, s'en réjouit, comme le rapporte Abû

---

[1552] Il arrive en effet que le fidèle se laisse distraire pendant la prière. Al-Qurṭubî (20/212).
[1553] *Fatḥ Al-Bârî* (6/386), Muslim (1/434).
[1554] S4 V142.
[1555] Aḥmad (2/212).

Hurayra ﷺ qui dit : « J'étais en train de prier lorsqu'un homme arriva, et ceci (le fait d'être vu) me plut. Je racontai cela au Prophète ﷺ qui me dit : **"Deux récompenses te sont inscrites : celle de l'acte accompli en privé (pour sa sincérité), et celle de l'acte accompli en public (en ayant servi d'exemple)."** »

Ils ﴿ **refusent l'ustensile [à celui qui en a besoin].** ﴾ Ainsi, en plus de négliger les devoirs qu'ils ont envers Allah, ils ne se comportent pas avec bienfaisance envers Ses créatures, refusant ne serait-ce qu'un prêt à une personne dans le besoin. Nul doute qu'ils se refusent, à fortiori, à donner l'aumône et à effectuer toute dépense dans la voie d'Allah ! Certains ont d'ailleurs expliqué le terme « mâ'ûn » (مَاعُون) comme désignant l'aumône légale. L'avis le plus correct indique toutefois qu'il s'agit de ce que les gens se prêtent d'ordinaire, comme les haches ou les marmites.[1556]

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-Mâ'ûn, louange à Allah !

[1556] At-Tabarî (24/369).